



MAIRIE DE GENTE
5 route de la Mairie
16130 GENTE
Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34
E-mail : contact@gente.fr

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt-quatre, le seize septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12/09/2024

Présents : BERNARD Carmen, NOËL Christine, FRÉDÉRIC Romain, JASMIN Nathalie, : FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, DA COSTA Paulo, OSES Laura, SEGUIN Gérard, BARRÉ Françoise

Absents excusés : GOURRAUD-BABIN Maryse, COUVRY Anthony, JASMIN Maria-Rosa.

Secrétaire de séance : NOËL Christine

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Madame NOËL Christine est nommée secrétaire de séance.

1- Décision modificative :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative pour payer les frais d'études réalisés par l'entreprise Bodet campanaire.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-55 : EGLISE	0.00 €	1 080.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	1 080.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-80 : CIMETIERE	1 080.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 080.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 080.00 €	1 080.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- Valide la décision modificative et autorise Madame le Maire à la signer.

Présents : 11	-	Votants : 11	Abstentions : 0	Pour : 11	Contre : 0
---------------	---	--------------	-----------------	-----------	------------

2- Délibération projet vente d'un bien communal :

Madame le Maire ainsi que les membres du Conseil Municipal ont le projet de mettre en vente un bien immobilier appartenant à la commune concernant « Le logement Chevoleau » qui se trouve à côté du club house. Une agence immobilière est venue afin de faire un estimatif de ce bien. Une publicité sera faite par le biais d'une agence immobilière ainsi que par voie de presse, réseaux sociaux et divers supports de communication afin que la population soit informée et puisse candidater à cette acquisition.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire les démarches nécessaires à la vente potentielle de ce bien immobilier.

2- Délibération augmentation de loyer pour le salon de coiffure :

Madame Carmen BERNARD rappelle au Conseil Municipal que la locataire du salon de coiffure de Genté occupe les locaux commerciaux depuis le 25 avril 2021. Le tarif du loyer au 1er janvier 2024 était fixé à 250€ HT soit 300 € TTC. Madame Carmen BERNARD, Maire de la commune de Genté demande à l'Assemblée délibérante si elle souhaite réactualiser le montant à partir du 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Propose**, après avoir pris en compte l'indice de référence IRL 4ème trimestre 2023 qui est de 132,63 de fixer à 297,83 HT soit 357,40 € TTC le loyer du salon de coiffure à partir du 1er janvier 2025.
- **Autorise** Madame Carmen BERNARD, Maire de la commune de Genté, à signer tout document s'afférant à ce dossier.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

4- Questions diverses :

a. Voisins vigilants :

La gendarmerie a pris attache avec Madame Le Maire concernant la mise en place des voisins vigilants. L'ensemble des élus est d'accord à l'unanimité, pour cela il faut recontacter la gendarmerie pour organiser une réunion et voir par la suite pour trouver des volontaires pour être délégués par quartier.

b. Chats errants :

La commune rencontre un problème de chats errants sur la commune, une campagne

sur leur lieu de capture. Le dossier doit être déposé avant le 10 octobre 2024.

c. Octobre Rose :

Le samedi 12 une marche d'environ 6 kms sera organisée avec la mairie et les membres du comité des fêtes, départ à 9h30 dans la cour de la mairie. Un apéritif sera offert par la mairie à l'arrivée. Une participation de 2 € minimum sera demandé à l'inscription à 9h00. Les personnes peuvent donner plus si elles le souhaitent étant donné que l'argent sera reversé à la recherche contre le cancer.

Le soir à 20h30 un concert gospel organisé par le comité des fêtes sera donné en l'église Saint Médard de Genté. Les spectateurs pourront là aussi faire un don pour la recherche. A l'issue de ce spectacle un pot sera offert à la salle des fêtes par le Comité.

d. Point APAVE :

Un bilan sécurité a eu lieu. Quelques travaux devront être effectués. Il a été décidé que nos agents communaux pourraient le faire. Il y a quelques planches de bois à changer au terrain de jeux dans la cour de la mairie. Fixer le tremplin du skate parc. Remettre des sigles NF car effacés par le temps sur tous les jeux.

e. Travaux école :

La société TOIT ET AVENIR est venue et a constaté qu'il y avait des gouttières entre la classe et la cantine. Le garage du logement de l'école a des poutres pourries suite malfaçon d'une partie de la toiture. En attente devis.

f. Fonds National de péréquation des ressources Intercommunales et Communes

Le FPIC sera pris en charge à hauteur de 50 % par Grand-Cognac.

g. Assurance prestation d'assurance

Le Centre de Gestion a fait intervenir un courtier pour mettre en concurrence les prestations statutaires. La CNP a été retenue. Nous allons donc profiter de cette opportunité pour changer de prestataires pour les employés communaux afin de faire des économies.

h. Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu Dimanche 17 novembre. Une réunion préparatoire aura lieu Mercredi 9 octobre à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Prochain Conseil Municipal le 14 octobre 2024 à 18h30 dans la salle du Conseil

CM DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le Maire,
Carmen BERNARD



Délibération 2024-09-01 – Décision modificative– Approuvée à l’unanimité ;
Délibération 2024-09-02 – Projet vente d’un bien immobilier appartenant à la Commune– Approuvée à l’unanimité ;
Délibération 2024-09-03– Revalorisation loyer – Salon de coiffure – Approuvée à l’unanimité ;